

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JANVIER 2014 - 18 heures

Etaients présents : M. le Maire, M. BINDNER, Mme TACIAK, M. THIEL, Mme ORDENER, MM. MULLER, D'ANTONIO, Mmes KIEFFER, LUXEMBOURGER, MM. WILMOUTH, WAGNER, WEISS, BLECHSCHMIDT, BIES, Mme THOMAS, M. BARBIAN, Mme FRANCOIS

Excusée : Mme KLOPP

Absents : Mme DUPARCQ, M. WEBER Joseph, Mme BATER, M. AHR, Mme PELTIER, M. SLOMSKI, Mme MARVIER, M. GRESSET, Mmes JUNG, DREISTADT, M. GONIGAM

A donné procuration :
Mme KLOPP à Mme ORDENER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de M. Gilbert WEBER, Maire, à la suite de la convocation en date du 8 janvier 2014, adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

Le P.V. de la séance du 2 décembre 2013 est adopté :

Nombre de voix POUR	17
Nombre d'ABSTENTIONS	1 (M. BIES)

Communications

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée :

- les remerciements de l'équipe éducative et de la directrice du groupe scolaire Josef Ley pour le remplacement du lave linge et pour l'achat d'un ordinateur
- les remerciements du Twirling Club de Carling pour la mise à disposition gracieuse d'une salle pour les entraînements

Point 1 - Délégations (article L 2122-22 du CGCT) : compte-rendu au Conseil Municipal

Conformément aux dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par application des délégations accordées par le Conseil Municipal en date du 2 avril 2008, du 11 mai 2009 et du 10 février 2012 :

*Signature du marché 8/2013 assurance de la flotte automobile et des risques annexes
Montant de 10.970,64 € HT
Entreprise : Allianz Agence Sandra Garber*

*Signature du marché 9/2013 Vidéosurveillance
Montant de 69.929,91€ HT
Entreprise : SIGMA-IP*

*Signature de l'avenant 1 du marché 4/2012 Travaux d'assainissement Phase 1 : Amélioration de la collecte dans la rue Joffre.
Montant: 57.978 € H T
Entreprise : SN HENRY*

Signature de l'acte de vente du véhicule Renault CLIO immatriculé 624 ADR 57 mis en circulation le 29/09/1998 pour un montant de 800€.

Reconduction de la carte achat public pour l'année 2014, la cotisation mensuelle sera de 35€. L'utilisation de la carte et les procédures de vérification resteront les mêmes que l'année dernière (point 3 du conseil municipal du 25 octobre 2012).

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Point 2 - Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement préalablement au vote du budget 2014

M. BINDNER expose que dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1^{er} janvier 2014 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente (article 1612-1 du CGCT).

Sur cette base, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2014 des crédits suivants :

<i>Chapitres</i>	<i>Total des crédits d'investissement ouverts au BP 2013</i>	<i>Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2014</i>
<i>20</i>	<i>15.000,00 €</i>	<i>3.750,00 €</i>
<i>21</i>	<i>36.408,69 €</i>	<i>9.102,17 €</i>
<i>23</i>	<i>129.744,86 €</i>	<i>32.436,22 €</i>
<i>187</i>	<i>9.826,57 €</i>	<i>2.456,64 €</i>
<i>204</i>	<i>309.000,00 €</i>	<i>77.250,00 €</i>
<i>219</i>	<i>68.312,55 €</i>	<i>17.078,14 €</i>
<i>227</i>	<i>31.501,81 €</i>	<i>7.875,45 €</i>
<i>259</i>	<i>87.000,00 €</i>	<i>21.750,00 €</i>
<i>267</i>	<i>145.000,00 €</i>	<i>36.250,00 €</i>
<i>268</i>	<i>730.000,00 €</i>	<i>182.500,00 €</i>

Le Conseil Municipal autorise l'ouverture des crédits ci-dessus :

<i>Nombre de voix POUR</i>	<i>17</i>
<i>Nombre d'ABSTENTIONS</i>	<i>1 (M. BIES)</i>

Point 3 – ERDF – Convention relative à l'application de l'article 8 du cahier des charges de concession « Intégration des ouvrages dans l'environnement »

M. MULLER appelle le conseil municipal à valider la convention ERDF relative à sa participation financière, à hauteur de 8131 €, aux travaux d'enfouissement de réseaux programmés en 2014 sur le secteur de L'Hôpital.

Cette convention relève de l'art. 8 du contrat de concession avec la ville, par lequel le concessionnaire participe à hauteur de 40 % maximum du coût hors TVA, au financement de travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de concession.

M. MULLER propose à l'assemblée municipale d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec ERDF.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition précitée :

<i>Nombre de voix POUR</i>	<i>18</i>
----------------------------	-----------

Point 4 - Prise en charge de frais de vétérinaire

Une administrée, Mme Estelle Fischer, s'est adressée à la ville pour une prise en charge de frais de vétérinaire pour un montant de 207.50€ ; son chien s'étant blessé le lendemain de la fête de la musique sur des tessons de verre.

La commune s'est vue rejeter la prise en charge desdits frais par son assureur au motif que « la ville n'est pas obligée de faire enlever à tout instant les objets divers qui peuvent s'y trouver délaissés en dehors de son fait ».

Considérant qu'il paraît injustifié de laisser cette somme à la charge de cette administrée, M. D'ANTONIO propose au conseil municipal de prendre en charge la dépense et de rembourser Mme Fischer.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition :

<i>Nombre de voix POUR</i>	<i>18</i>
----------------------------	-----------

Point 5 – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

M. MULLER informe l'assemblée qu'il a été décidé de solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les 2 projets suivants :

- Rénovation de l'éclairage public
- Création d'un parking aérien

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les plans prévisionnels de financement de ces deux projets :

a) Rénovation de l'éclairage public :

Lors du conseil municipal du 2 décembre 2013, il a été décidé de lancer un appel d'offres afin de rénover le parc d'éclairage public

<i>DEPENSES</i>	<i>Coût HT</i>	<i>RECETTES</i>	
<i>Diagnostic par bureau d'étude</i>	<i>35 000,00 €</i>	<i>D.E.T.R 70%</i>	<i>280 000,00 €</i>
<i>Intervention sur parc</i>	<i>365 000,00 €</i>	<i>Part ville 30%</i>	<i>120 000,00 €</i>
<i>Total HT</i>	<i>400 000,00 €</i>	<i>Total HT</i>	<i>400 000,00 €</i>

b) Création d'un parking aérien :

Le plan de financement présenté lors du conseil municipal du 2 décembre 2013 a été modifié en intégrant le concours de l'Etat à hauteur de 10 % et en réduisant la participation de la ville de 10%.

<i>DEPENSES</i>	<i>Coût HT</i>	<i>RECETTES</i>	
<i>Acquisition foncière</i>	<i>60 000,00 €</i>	<i>PACTE II dotation garantie 70%</i>	<i>95 000,00 €</i>
<i>Travaux</i>	<i>74 588,00 €</i>	<i>Part ville 20%</i>	<i>26 917,60 €</i>
		<i>DETR 10%</i>	<i>12 670,40 €</i>
<i>Total HT</i>	<i>134 588,00 €</i>	<i>Total HT</i>	<i>134 588,00 €</i>

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions ci-dessus :

<i>Nombre de voix POUR</i>	<i>18</i>
----------------------------	-----------

Point 6 – Décision modificative n° 6 du budget principal

Les dépenses de fonctionnement programmées dans le budget principal 2013 nécessitent des ajustements. M. BINDNER propose au Conseil Municipal de procéder aux modifications comme suit :

<i>Chapitre/ article</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Modifications</i>
<i>011/60612</i>	<i>Energie, électricité</i>	<i>+ 10.000 €</i>
<i>65/6554</i>	<i>Contribution aux organismes de regroupement</i>	<i>- 10.000 €</i>

Ces mouvements s'équilibrent en dépenses et en recettes.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n° 6 du budget principal :

<i>Nombre de voix POUR</i>	<i>18</i>
----------------------------	-----------

Séance levée à 18h20